

**Compte rendu du Conseil d'administration  
du Pays Sisteronais-Buëch – 1<sup>er</sup> juillet 2009 à la CCIB à Lagrand 18h00**

**Présents :** Monsieur Bruno LAGIER, Madame Evelyne FAURE, Madame Patricia MORHET-RICHAUD, Madame Julie RAVEL, Monsieur Jean-Pierre BRIOULLE, Monsieur Jean-Louis REY, Monsieur Alain D'HEILLY, Monsieur Michel MANCEAU, Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Monsieur Alain MONTAY, Monsieur Albert MOULET, Monsieur Georges NICOLS, Monsieur Michel ROLLAND, Monsieur Auguste TRUPHEME, Monsieur Jean-Luc LAMI.

**Les techniciens du Pays :** Olivier HEBREARD, Benjamin TOCON, Karine MANUEL

**Absents excusés :** Madame Elisabeth ALTMANN, Monsieur Elie AGUILLON, Monsieur Jean-Pierre BOIVIN, Monsieur Claude BREMOND, Monsieur Robert GAY, Monsieur Jean-Jacques LACHAMPS, Monsieur Philippe MAGNUS, Monsieur Nicolas ROSIN, Monsieur Michel ROY, Monsieur Gérard TENOUX, Monsieur René TRON, Monsieur Pierre-Yves VADOT.

En introduction, le Président informe -de manière « officielle »- le Conseil d'Administration que le dossier de coopération transfrontalière (**R2D2 Riduzione e Raccolta – Déchets de Demain**) porté par le Pays Sisteronais-Buëch **a été programmé mardi 30 juin 2009 par le Comité de Programmation ALCOTRA** (INTERREG IV 2007-2013). Cette opération sera l'occasion pour le territoire de réaliser une série d'opérations partenariales (études, expérimentations, communication/sensibilisation, acquisition de matériel...) pour un montant total de 280 264 €, subventionné à hauteur de 90 % (66% Europe, 19% Région, 5 % CG 04/05). L'autofinancement du projet, porté par les EPCI et/ou Syndicats compétents dans le domaine de la gestion/prévention des déchets, s'élèvera à 28 026,40 € sur 2 ans, soit 0,99 € par habitants pour les 2 années d'exécution du projet.

Nous attendons, le courrier officiel et la signature de la convention avec l'Autorité de Gestion qui devrait intervenir courant septembre, pour commencer les actions dès l'automne 2009.

Ordre du jour :

- Présentation de la démarche pour le Schéma de services
- Rapport sur les dossiers inscrits au titre des contrats Etat, Région et département
- Présentation des travaux du conseil de développement
- Point sur les dossiers en cours : Pôle d'Excellence Rurale, Site internet la Provence des montagnes, la démarche « Bistrot de Pays », Système d'Information Géographique,....
- Renouvellement de la convention pour l'occupation des locaux de la Mairie de Sisteron
- Questions diverses.

**1. Présentation de la démarche pour le schéma de services**

Olivier HEBREARD chargé de mission schéma de services présente la démarche d'étude/action pour la réalisation du Schéma de services.

En premier lieu il est rappelé que par « services » on entend un champ d'activité beaucoup plus large que les seuls services publics et services au public. En ce sens, la démarche engagée s'appuiera notamment autour de la méthodologie de référence développée par l'ADRETS pour le Schéma de Services du Pays Gapençais. Ainsi, il est défini 18 bouquets de services (*cf. présentation jointe*).

L'élaboration du Schéma se déroulera sur 18 mois :

- élaboration du diagnostic (8/10 mois) – Mars 2010
- élaboration du Schéma de Développement et fiches actions (8/10 mois) – Novembre 2010
- restitution et validation prévue en novembre 2010

Le Comité de Pilotage est défini tel que suit :

- un représentant désigné par chaque EPCI,
- 4 à 5 membres de la Commission Vie Locale du Conseil de Développement,
- Inviter les représentants des institutions partenaires...

L'intérêt de réaliser ce schéma est rappelé :

- permet au territoire d'anticiper et se préparer aux évolutions prévues par la Réforme Générale des Politiques Publiques,
- permet au territoire de se positionner sur des lignes budgétaires FEDER, FEADER, et du CPER fléchées sur les services pour les territoires organisés,
- permettra à des projets envisagés dans le Schéma de Développement et/ou des porteurs rencontrés lors de la démarche – de répondre à la stratégie de notre programme LEADER du Pays.

Des membres du Conseil d'Administration insistent sur la nécessité pour les Conseils Communautaires de se saisir directement de cette question (en faisant le lien avec les réformes des collectivités en cours) et de la mettre à l'ordre du jour d'un prochain Conseil dans chaque EPCI.

## 2. Rapport sur les dossiers inscrits au titre des contrats Etat, Région et département

Dans le cadre des contractualisations avec les partenaires Etat, Région, Départements, des opérations sont financées. Bruno LAGIER rappelle, et insiste, sur le fait que nombre de dossiers réalisés sur le territoire ne peuvent prétendre à certaines hauteurs de subventions et à certaines lignes d'aides, qu'à travers l'existence et le travail du Pays. A titre d'exemple, il cite les projets suivants :

- **Championnat du monde d'Aile Delta de Chabre** : 128 000 € d'interventions de la Région (crédits du Contrat de Pays), de l'Etat FNADT (contractualisé Pays »), du Conseil Général des Hautes Alpes, et de l'Europe (FEADER, fléché territoire organisé Pays) ;
- **HERSSIS, Hotel d'Entreprise Energies renouvelables à Sisteron** : 530 000 € FEDER «contractualisé Pays », 236 000€ Région (crédits de droit commun), 200 000 € Etat (FNADT « contractualisé Pays »), 91 000 € CG 04. Concernant ce dossier, la Trésorerie Régionale nous demande de délibérer sur le soutien de l'opération afin de lui permettre de bénéficier de ces interventions. (PV N° 2009/3CA/1).

L'ensemble des projets bénéficiant (ou prétendant) à des crédits « Pays » pour 2010 est recensé dans le tableau joint.

M Alain MONTET remercie les techniciens de la communauté de communes du Laragnais et du Pays pour la préparation de la demande de subvention du dossier MARPA de la commune, dont la qualité a été félicité par le Préfet.

## 3. Présentation des travaux du conseil de développement

## Jean-Luc LAMI présente le bilan du travail du conseil de développement durant le 1<sup>er</sup> semestre 2009

Le conseil de développement s'est réuni 6 fois. La commission vie locale se réunira le 7 juillet 2009 nous parlerons du schéma de services. Malgré sa volonté de participer au développement du territoire du Sisteronais-Buëch, le Conseil de Développement connaît peut d'adhésion. L'objectif pour 2010 sera en priorité d'étoffer notre groupe de réflexion avec des citoyens de tout le territoire.

Cependant, le noyau dur existant a permis depuis 3 ans, sous la présidence de Jean Luc LAMI, de conduire des actions. Entre autre il s'agit de la *fête du PAYS* pour laquelle cette année nous avons associé les EPCI. (Motte Turriers, Laragnais, Sisteronais, Vallée du Jabron, Ribiers val de Méouge, CCIB)

D'autre part, nous avons initié dans la commission environnement « les vendredis des énergies renouvelables ». 4 journées de travail sont organisées : deux on déjà eu lieu, et deux autres auront lieu à l'automne. L'objectif est de sensibiliser et d'informer les élus et acteurs économiques du territoire sur l'enjeu des économies d'énergie.

Les thématiques des journées sont les suivantes : le solaire thermique, le bois énergie, la production d'électricité renouvelable, la maîtrise de la consommation énergétique.

La commission tourisme et culture a été associée à la rédaction de la candidature innovation touristique.

Enfin Jean-Luc LAMI revient sur le comité de concertation à Marseille le 27 juin 2009, au cours duquel il a été exclusivement question de la réforme des collectivités en cours et des évolutions à venir. Il interpelle les élus sur la suppression de l'article 22 concernant la remise en cause de la démocratie participative en supprimant l'obligation d'avoir un conseil de développement. D'autre part, certains conseils de développement de la PACA ont proposé de réviser la charte, il pourrait en être fait de même par le Conseil de Développement du Pays Sisteronais-Buëch

### 4. Point sur les dossiers en cours

- Tourisme

- ✓ Pole d'excellence rural : le prochain COPIL a lieu le lundi 6 juillet 2009 à Lagrand (10h-12h). Il s'agit de valider les cahiers des charges pour la réalisation de l'outil interactif et de la signalétique.

**Rappel : les textes et images (pour les panneaux concernés) doivent être remis au Pays au plus tard le 21 août 2009, afin de permettre la production des différents éléments.**

Il faudra réunir une CAO au mois d'août pour l'ouverture et le choix des entreprises. Celle-ci se réunira dernière semaine du mois, avec Evelyne FAURE, Jean-Philippe MARTINOD et Jean-Pierre BRIOULLE.

Enfin, l'évaluation du PER va être lancée pour finaliser la démarche.

Concernant la signalétique de bord de route, les positionnements des Conseil Généraux (gestionnaires des réseaux) sont présentés. Initialement peut compatible avec les Schémas Directeur de Signalisation (document cadre établi par les Départements pour normer et identifier les dites et modalités de signalisation), nos demandes ont trouvés des réponses relativement satisfaisantes. Les sites des Alpes de Haute-Provence ne bénéficiant pas à ce jour

d'autorisation pour des panneaux « image », seront inscrits en tranche optionnelle du marché dans ce format en attendant un positionnement définitif des services compétents. *Cf doc joint*

- ✓ Site internet la Provence des Montagnes : nous rencontrons des difficultés avec les bases de données départementales (GITD et ACVS). Une rencontre de déblocage va être organisée rapidement avec les 2 CDT pour que nous puissions permettre à notre prestataire de finaliser son travail sur le site internet de la Provence des Montagnes.
  - ✓ Innovation touristique : le dossier est en cours d'instruction auprès de la Région et de l'Etat, nous devrions être fixés pour le 15 juillet. Si nous sommes retenus nous aurons jusqu'en 2013 pour mettre en œuvre le Projet « Ciel mon Pays ! », et d'étendre plus loin dans le domaine touristique la coopération territoriale.
  - ✓ La démarche Bistrot de Pays : une réunion technique entre les CCI, la fédération et le Pays a eu lieu fin mai. **Les CCI 04 et 05 vont conventionner avec la fédération « bistrot de Pays », ce sont elles qui vont payer les droits d'utilisation de la marque, et les frais d'investissements** (achat de matériels pour les bistrotiers). Le Pays co-animera le réseau avec les CCI et sera notamment en charge de trouver des financements pour les documents de communication. Un projet de convention est en cours de préparation afin de clarifier le rôle et missions de chacun.
- Le Système d'information Géographique : 2 séances d'information ont eu lieu à Lagrand et à Sisteron. Elles ont réuni une quarantaine de personnes (élus et techniciens). Karine a rappelé le contenu des solutions et les nouveaux plans de financement retravaillés aux vues des dernières évolutions (interventions des Départements dans la numérisation des cadastres, retours d'expériences des autres territoires...). Il est demandé au Conseil Communautaires de délibérer sur le projet. En ce sens, il est déjà prévu que Karine intervienne le 8 juillet prochain pour les Communautés de Communes du Laragnais et interdépartementale des Baronnies. Les élus ne souhaitent pas se fixer sur une des deux solutions, il souhaite attendre les délibérations des EPCI.
  - Plate forme de dématérialisation : il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'abonnement qui expire fin septembre. Compte tenu des modifications dans la réglementation des marchés publics, différentes solutions s'offrent à nous. Afin de ne pénaliser personne il est proposé de renouveler l'abonnement via un forfait global de 3 800 € ttc pour 3 ans, et de procéder à l'acquisition de droits supplémentaires si nécessaire. (PV N° 2009/3CA/2)

#### 5. Renouvellement de la convention pour l'occupation des locaux de la Mairie de Sisteron

Depuis le premier avril 2009, le Pays occupe tout le deuxième étage de l'ancien hôtel « le sélect » de la mairie de Sisteron. De ce fait, il est nécessaire de renouveler la convention d'occupation à titre gracieux avec la mairie.

D'autre part, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2009, le Pays doit prendre en charge les heures de ménage dans les locaux. Une convention de mise à disposition de personnel municipal est en cours de signature. 2 heures de ménage/semaine seront facturées au pays en fin d'année. Cela représente un montant de 1 400 €/ an.

(PV N° 2009/3CA/3)